



BIARRITZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024-06/38

VILLE DE BIARRITZ
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, M. Mathieu KAYSER, M. Xavier DELANNE (Adjoint au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Elena BIDEgain (à partir de la question n°9), M. Gérard COURCELLES, Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ (questions n°1 à 29 et à partir de la question n°31), Mme Lysiann BRAO (questions n°10 à 33 et à partir de la question n°35), M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU (questions n°1 à 31), M. Brice MORIN, Mme Nathalie MOTSCH (questions n°1 à 29 et question n°31), M. Sébastien CARRERE (questions n°1 à 33 et à partir de la question n°35), M. Patrick DESTIZON (questions n°1 à 33 et à partir de la question n°35), (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Stéphanie GRAVE (procuration à M. VALS), Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS (procuration à E. CHAZOUILLERES), Mme Géraldine VERGET (procuration à V. SUDAROVICH), Mme Elena BIDEgain (questions n°1 à 8, procuration à G. COURCELLES), M. Sébastien MENARD (procuration à P. POURVAHAB), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), M. Guillaume BARUCQ (question n°30), Mme Lysiann BRAO (questions n°1 à 9 et question n°34, procuration à B. MORIN), Mme Corine MARTINEAU (à partir de la question n°32, procuration à JB. DUSSAUSOIS-LARRALDE), Mme Nathalie MOTSCH (question n°30 et à partir de la question n°32, procuration à S. CARRERE), M. Sébastien CARRERE (question n°34), M. Patrick DESTIZON (question n°34).

Adoption des nouveaux tarifs de location de la salle du théâtre municipal « Le Colisée »

Madame PINATEL présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Le théâtre du Colisée est un théâtre géré en régie directe par le service des affaires culturelles de la Ville de Biarritz. Ce théâtre est très sollicité par de nombreuses associations, à tel point que les réservations sont finalisées près d'un an à l'avance.

En 2023, le Colisée a reçu 140 spectacles/conférences (pour 160 journées d'occupation avec les jours de montage).

Il a accueilli 16 500 spectateurs et généré des recettes de 20 000 € pour des dépenses totales de 76 889 € (salaire régisseur, ménage, fluides, maintenance, consommables), soit un coût annuel de 56 889 €.

La présente délibération vise non pas à atteindre l'équilibre, mais à diminuer le coût de revient du Colisée en essayant d'augmenter les recettes.

Les tarifs de location du théâtre du Colisée sont inchangés depuis 2016 et sont largement inférieurs à ceux pratiqués par tous les autres théâtres de taille et de jauge comparables sur le territoire. Par ailleurs, de nombreuses gratuités sont accordées via les conventions d'objectifs.

Le tarif aujourd'hui est fixé à 450 € TTC par jour. Il comprend la mise à disposition d'un régisseur et une visibilité sur les supports de communication de la Ville (site Internet entre autres). Les associations biarrottes quant à elles bénéficient d'une réduction de 30% sur cette tarification, soit 315 € TTC. A titre indicatif, le seul coût d'un régisseur facturé par une société privée est d'environ 400 € par jour.

Ainsi, il vous est proposé d'actualiser le tarif de location du Colisée en le portant à :

- 580€ TTC/jour (au lieu de 450€ actuellement), pour toutes les associations non biarrottes, soit une augmentation de 29% ;
- 390€ TTC/jour (au lieu de 315€ actuellement) pour les associations biarrottes, soit une augmentation de 24% ;

Il est par ailleurs suggéré d'introduire un nouveau tarif de 800 € TTC par jour pour les organismes privés (entreprises, comités d'entreprises, syndicats, etc.).

Il est enfin proposé de supprimer le tarif de 110 € TTC pour les écoles, collèges et lycées de Biarritz en leur octroyant, sous réserve de disponibilité, la gratuité.

L'entrée en vigueur de cette augmentation interviendra à compter du 1^{er} janvier 2025.

Tableau récapitulatif des nouveaux tarifs de location de la salle du théâtre municipal « Le Colisée » :

Manifestations culturelles et événementielles	Tarif au 1 ^{er} janvier 2025
Tarif n°1 - Associations non biarrottes	580 €
Tarif n°2 - Associations biarrottes (réduction de 32%)	390 €
Tarif n°3 - Organismes privés (entreprises, CE, etc.)	800 €
Tarif n°4 - Ecoles, collèges et lycées de Biarritz	Gratuité

Ainsi, ces tarifs demeurent très compétitifs et s'inscrivent dans plusieurs axes de notre politique culturelle :

- encourager et valoriser les pratiques amateurs ;
- permettre une valorisation artistique via la confrontation à la scène ;
- offrir des services accessibles à tous types de public ;
- accompagner la création dans toute sa diversité ;
- soutenir les acteurs qui dynamisent la vie biarrote.

Il vous est donc proposé, mes chers collègues, l'adoption de ces nouveaux tarifs de location de la salle du théâtre municipal « Le Colisée ».

ADOpte AVEC 34 VOIX POUR

1 CONTRE : Patrick DESTIZON

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait
Certifié conforme au registre
Biarritz, le 24 juin 2024
Le Maire

